

Conditions de participation au Jeu « Mon Spa, Mon Évidence » Du 07 juillet 2025 au 14 août 2025

En participant au Jeu « Mon Spa, Mon Évidence », vous acceptez les présentes conditions de participation. Toute contravention aux présentes conditions ou toute fraude ou suspicion sérieuse de fraude autoriserait la Société Organisatrice à annuler votre participation au Jeu.

Le Jeu « Mon Spa, Mon Évidence »

TOUT BAIGNE AVEC EVIDENCE, SASU société par actions simplifiée unipersonnelle au capital de 1000 euros, dont le siège social est sis 17 rue Porte de la Dordogne, 24100 CREYSSE, immatriculée sous le numéro 854 068 921 R.C.S. Bergerac (ci-après la « Société Organisatrice ») **organise un jeu, avec obligation d'achat et tirage au sort intitulé « Mon Spa, Mon Évidence »**, permettant aux participants de gagner des dotations telles que détaillées à la section « Dotations », sur le Site Internet TOUT BAIGNE AVEC EVIDENCE accessible à l'adresse www.toutbaigneavecvidence.fr (ci-après le « Site ») et dans les magasins TOUT BAIGNE AVEC EVIDENCE (ci-après les « Magasins ») du 07 juillet 2025 au 14 août 2025 inclus (ci-après « le Jeu »).

Le présent Jeu est annoncé sur le Site et les Magasins de la Société.

Durée du Jeu

Le Jeu débute le 07 juillet 2025 à 09h30 (heure de Paris) et se termine le 14 août 2025 à 17h30.

Par ailleurs, la Société Organisatrice se réserve le droit de mettre fin au Jeu de manière anticipée ou d'y apporter toute modification (dotations, durée, etc.) en cas de survenance d'un cas de force majeure ou de tout événement extérieur à sa volonté rendant la poursuite du Jeu impossible. La responsabilité de la Société Organisatrice ne pourra être engagée de ce fait.

Conditions de participation

La participation au Jeu est ouverte à toute personne physique majeure remplissant les conditions suivantes (le « Participant ») :

- Être majeur et avoir sa résidence habituelle en France, ou à l'étranger ;
- Avoir effectué une commande ferme et définitive sur le Site Internet ou en Magasins, contenant un montant d'achat supérieur ou égal à 100 € TTC (Hors piscines, Hors prestations) entre le 07 juillet 2025 et le 14 août 2025 inclus
- Abonnement à au moins un des comptes réseaux sociaux de Tout Baigne Avec Evidence : Tiktok / Facebook / Instagram
- Mentionner 3 personnes en commentaire sous la publication "Mon Spa - Mon Evidence" pour chaque abonnement de compte

Pour prétendre à être gagnant, le Participant doit remplir les conditions listées ci-dessus, visibles également sur la page explicative du Jeu et disponibles sur le Site à l'adresse Jeu Concours – Mon Spa, Mon Évidence et en Magasins.

La participation au Jeu de la Société Organisatrice s'effectue en Magasins en remplissant le ou les coupons de participation après avoir effectué les différentes conditions de participation énumérés ci-dessus.

Les candidats certifient que les données saisies dans le coupon de participation sont exactes. Toute fausse déclaration ou déclaration erronée et/ou incomplète entraîne automatiquement l'annulation des participants au Jeu et des lots. Une fois inscrit, les candidats auront la possibilité de modifier certaines de ses informations personnelles si nécessaires en informant l'organisateur.

Les comptes de réseaux sociaux de la Société Organisatrice sont accessibles via les Qr Code destinés à cet effet en Magasins, sur le Site en cliquant sur les icônes de chaque réseau social et directement aux adresses suivantes :

TikTok : https://www.tiktok.com/@evidence_piscines

Facebook : <https://www.facebook.com/profile.php?id=61577322165378>

Instagram : https://www.instagram.com/tout_baigne_avec_evidence/

Par ailleurs, le Participant pourra augmenter le nombre de ses coupons de participation en fonction du nombre d'abonnement au compte réseau social de la Société Organisatrice et la mention de 3 personnes sous la publication "Mon Spa - Mon Evidence".

En effet, un abonnement à 1 compte réseau social de la Société Organisatrice et la mention de 3 personnes sous la publication "Mon Spa - Mon Evidence" permettra au Participant de remplir 1 coupon de participation.

Un abonnements à 2 comptes réseaux sociaux de la Société Organisatrice et la mention de 3 personnes sous la publication "Mon Spa - Mon Evidence" de chaque compte réseau social permettra au Participant de remplir 2 coupons de participation.

Un abonnements à 3 comptes réseaux sociaux de la Société Organisatrice et la mention de 3 personnes sous la publication "Mon Spa - Mon Evidence" de chaque compte réseau social permettra au Participant de remplir 3 coupons de participation.

Toute annulation totale ou partielle, pour quelque cause que ce soit, de l'achat réalisé sur le Site ou en Magasins donnera lieu à l'annulation totale de la participation au Jeu correspondante, et, le cas échéant, à la restitution totale de la dotation éventuellement gagnée.

Les Participants reconnaissent que leur commande passée sur le Site ou en Magasins n'est pas motivée, ni à titre principal, ni à titre accessoire, par l'espérance d'un gain résultant de leur participation au Jeu.

Pour participer au Jeu, le Participant pourra effectuer ses achats dans l'un des magasins TOUT BAIGNE AVEC ÉVIDENCE. Les achats peuvent porter sur les produits achetés sur le Site ou en Magasins dans les catégories Équipements Spa et Équipements Piscines, y compris les robots, pompe à chaleur, couverture, filtration, traitement et douche solaire.

Les produits tels que les Piscines, et Prestations sont exclus des achats éligibles pour remplir les conditions du présent Jeu.

Le Participant pourra utiliser un des navigateurs internet suivant dont il conviendra de la bonne mise à jour : Firefox, Safari, Microsoft Edge, Chrome, Opera. De même, les systèmes d'exploitation supportés sont : Windows, Mac OS, iOS, Android, donc le Participant devra s'assurer des mises à jour. A défaut, la Société Organisatrice décline toute responsabilité en cas de problèmes techniques rencontrés pour accéder aux informations du Jeu.

Sont exclus de la participation au Jeu les membres du personnel de la Société Organisatrice ou de toute société parente au sens de l'article L233-I du Code de commerce et les membres de leurs familles en ligne directe, ainsi que les membres du personnel de la Société participant à l'organisation du Jeu et les membres de leurs familles en ligne directe.

Chaque Participant se verra attribuer le droit de participer au tirage au sort prévu dans un délai de 45 jours calendaires. La date et l'heure du tirage au sort pourra être notamment décalée.

De même, il ne sera accepté qu'une seule participation par foyer (même nom, même adresse) lors de la période de Jeu.

Les Participants qui tenteraient de participer par des moyens tels qu'utilisation d'informations : email, nom client autre que ceux correspondant à leur identité et adresse et plus généralement par tous moyens non conformes au respect de l'égalité des chances entre les Participants en cours de Jeu seraient automatiquement éliminés.

Seront notamment exclus ceux qui, par quelque procédé que ce soit, tenteraient de modifier les dispositifs du Jeu proposés, notamment afin d'en modifier les résultats. Une même personne physique ne peut renseigner plusieurs coupon de participation, ni participer à partir d'un compte de joueur ouvert au bénéfice d'une autre personne qu'elle-même.

Toute inscription avec des coordonnées inexactes ou incomplètes ou toute tentative de fraude entraînera la nullité de la participation au Jeu et ne pourra donner lieu à l'obtention de la dotation et le lot resterait propriété de la Société organisatrice.

De même, tout comportement abusif (par exemple, annulations/modifications de commandes répétées dans l'espoir d'un gain, utilisation de plusieurs comptes ou plusieurs adresses email rattachés à la même personne) ayant pour conséquence une dénaturation du principe même du Jeu, toute tentative de fraude ou de tricherie de la part d'un Participant entraînera la nullité de tous ses coupons de participation.

Si un Participant ne répond pas correctement à l'ensemble des conditions de participation, sa participation ne sera pas prise en compte.

Modalités de participation

La participation au Jeu sera proposée à chaque Participant après son achat s'il est égal ou supérieur à 100,00 € TTC. Directement en Magasins, avec le ou les coupons de participation ou sur le Site via un courriel envoyé jusqu'à 48 heures après la validation de la commande. Il aura alors accès de 1 à 3 coupons de participation à venir remplir dans l'un des Magasins, en fonction du nombre d'abonnement aux comptes réseaux sociaux de la Société Organisatrice auxquels il choisira de s'abonner et de mentionner 3 personnes pour chaque compte.

Il sera désigné trois (3) gagnants.

La désignation des gagnants repose sur un tirage au sort prévu dans un délai de 45 jours calendaires.

Le Participant qui valide sa participation au moment de remplir le ou les coupons en magasin, sera inscrit au tirage au sort prévu dans le délai de 45 jours calendaires.

Le présent règlement est consultable auprès de l'organisateur soit dans les magasins TOUT BAIGNE AVEC EVIDENCE :

- 17 rue Porte de la Dordogne, 24100 CREYSSE
- 34 route de Ribérac, 24650 CHANCELADE
- 245 Rue de Napoléon, 24400 LES LECHES

Le présent règlement est déposé en l'Étude de Maître Aude JOSEPH, Commissaire de Justice, située 17 rue de la Brèche, 24100 BERGERAC.

Ce règlement peut être obtenu gratuitement sur simple demande formulée auprès de l'organisateur. Il peut également être obtenu sur demande formulée auprès du Commissaire de Justice dépositaire dudit règlement.

Le Participant sera informé par e-mail, de son gain éventuel. Il pourra également être informé lors du tirage au sort qui aura lieu dans l'un des magasins de l'enseigne, s'il est présent lors de celui-ci.

La Société Organisatrice se réserve la faculté à tout moment de procéder à toutes les vérifications qui s'imposeraient au contrôle de validité des participations au Jeu.

Les participations au Jeu seront annulées si elles sont erronées, contrefaites ou réalisées de manière contrevenante, frauduleuse aux présentes conditions. Toute participation devra être loyale.

Toute contestation ou réclamation de ce Jeu ne sera prise en compte que si elle est adressée avant le : 14 août 2025 à 23:59, le cachet de la poste faisant foi. Toute contestation ou réclamation devra être formulée par lettre simple adressée & l'organisateur du Jeu dont les coordonnées figurent au début du présent règlement.

Cette lettre devra indiquer la date précise de participation au jeu, les coordonnées complètes du Participant et le motif exact de la contestation. Aucun autre mode de contestation ou de réclamation ne pourra être pris en compte.

La Société Organisatrice sera seule souveraine pour trancher toute question d'application ou d'interprétation du règlement ou en cas de lacune de celui-ci à l'occasion du déroulement du présent Jeu.

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à publier leur nom sur Internet ou sur tout autre support qu'elle jugera utile.

Les noms des gagnants pourront être affichés sur le site après le tirage au sort.

Les gagnants autorisent la Société Organisatrice à utiliser leurs noms, prénoms, photos, ainsi que indication de leur ville dans toute manifestation publi-promotionnelle, sur les services en ligne de la Société Organisatrice, ainsi que ses comptes réseaux sociaux et/ou ceux de ses partenaires et sur

tout service en ligne ou support affilié, sans que cette utilisation puisse ouvrir droit et rémunération autres que les lots gagnés.

Dotations

Trois (3) dotations sont mises en jeu et réparties comme suit :

- Lot 1 : Un (1) spa modèle COMORES d'une valeur de 8735,50 € TTC (couverture + marche incluses). **Livraison, mise en place et mise en route non comprises (voir options de versement du lot).**
- Lot 2 : Un (1) robot skimmi d'une valeur de 599,00 € TTC
- Lot 3 : Un (1) bon d'achat d'une valeur de 100,00 € TTC valable en magasin (bon non fractionnable)

Versement des Dotations

En cas de gain, la dotation Lot 1 ainsi gagnée pourra être mise à disposition par la Société Organisatrice au Participant selon 3 possibilités :

- Option 1 : Le Participant pourra récupérer son lot au magasin TOUT BAIGNE AVEC ÉVIDENCE situé au 17 rue Porte de la Dordogne, 24100 CREYSSE, en utilisant ses propres moyens pour transporter le lot.
- Option 2 : Le Participant pourra profiter de la Livraison, de la mise en place et de la mise en route contre un paiement de 450 € TTC au plus tard le jour de la livraison. Cette option est valable pour une livraison dans le département Dordogne (24). Toute livraison dans un autre département fera l'objet d'un devis présenté au Participant.
- Option 3 : Le Participant pourra profiter de la Livraison, et de la mise en place contre un paiement de 300 € TTC au plus tard le jour de la livraison. Cette option est valable pour une livraison dans le département Dordogne (24). Toute livraison dans un autre département fera l'objet d'un devis présenté au Participant.

A cette fin, il sera demandé au Participant, par la Société Organisatrice du Jeu de procéder au paiement dans le cas où le Participant aurait choisi l'option 2 ou l'option 3.

La mise à disposition du gain visé au paragraphe précédent pourra intervenir dans un délai maximum de 30 jours après le choix de l'option et son paiement le cas échéant, sous réserve que le Participant ait bien communiqué à la Société Organisatrice les informations nécessaires à la livraison.

Le Participant gagnant sera réputé avoir définitivement et irrévocablement renoncé à son gain si les informations précitées nécessaires à la réalisation de la remise du gain n'étaient pas reçues par la Société Organisatrice du Jeu à l'issue d'un délai de 10 jours après l'annonce du gagnant.

La dotation Lot 2 ainsi gagnée pourra être mise à disposition par la Société Organisatrice au Participant dans le magasin de son choix, pour être retiré par ses propres moyens.

La dotation Lot 3 ainsi gagnée pourra être mise à disposition par la Société Organisatrice au Participant par le biais d'un courriel à destination de l'adresse mail renseigné par le Participant.

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée en cas d'erreur ou de non-distribution d'un avis de gain ou en cas de mauvaise transmission ou de retard de livraison du gain lorsque ces événements sont dus au fait ou à la faute d'un tiers (y compris le fournisseur d'accès Internet, le prestataire fournissant le service de courrier électronique ou une banque) ou du Participant lui-même (y compris en cas de saisie incorrecte de ses coordonnées personnelles, postales et/ou bancaires).

Limitation de responsabilité

La participation au Jeu implique la connaissance et l'acceptation des caractéristiques et des limites d'Internet et des réseaux sociaux, notamment en ce qui concerne les performances techniques, les temps de réponse pour consulter, interroger ou transférer des informations, les risques d'interruption, et plus généralement, les risques inhérents à toute connexion et transmission sur Internet, l'absence de protection de certaines données contre des détournements éventuels et les risques de contamination par des éventuels virus circulant sur le réseau.

La Société Organisatrice ne garantit pas la pérennité et la stabilité du ou des services offert(s) par le biais du Site ou dans les Magasins, ni que le service répond à des besoins particuliers ou sera fiable, ininterrompu ou exempt d'erreurs.

La connexion à l'adresse Internet hébergeant les conditions du Jeu se fait sous l'entière responsabilité du Participant. En conséquence, la Société Organisatrice ne saurait être tenue pour responsable de tout dysfonctionnement du réseau empêchant le bon déroulement du Jeu ou la prise d'informations le concernant.

En cas de communication à la Société Organisatrice par l'intermédiaire du Site ou autrement, le Participant est responsable du contenu et de l'exactitude des informations ainsi transmises. Par ailleurs, la Société Organisatrice exclut expressément la responsabilité du fait des contenus qui seraient transmis par le biais du Site par courriel ou par tout autre moyen de communication.

Il est précisé qu'il appartient à tout Participant de prendre toutes les mesures appropriées de façon à protéger ses propres données et/ou logiciels stockés sur son équipement informatique contre toute atteinte.

Propriété Intellectuelle

Tout élément du Jeu, notamment et sans limitation, toutes les marques, logos et autres signes distinctifs reproduits sur le site ainsi que sur les sites auxquels celui-ci permet l'accès par l'intermédiaire de liens hypertextes (ci-après, les « Éléments »), sont la propriété exclusive de leurs titulaires et sont protégés à ce titre par les dispositions du Code de la Propriété Intellectuelle.

Aucun des Éléments ne pourra en tout ou partie être modifié, reproduit, copié, dupliqué, vendu, revendu, transmis, publié, communiqué, distribué, diffusé, présenté, stocké, utilisé, loué ou exploité de toute autre manière, à titre gratuit ou onéreux, par Vous-même ou par un tiers, quels que soient les moyens ou les supports utilisés, qu'ils soient connus ou inconnus à ce jour, sans l'autorisation

préalable expresse et écrite de la Société Organisatrice au cas par cas, et le Participant est seul responsable de toute utilisation ou exploitation non autorisée.

Toute utilisation sans autorisation préalable est constitutive de contrefaçon et sanctionnée au titre de la propriété intellectuelle.

Données Personnelles

Dans le cadre du Jeu, certaines données personnelles du Participant, à savoir :

- Des données d'identification : nom, prénom, date de naissance, adresse email, adresse postale, consentement à la prospection commerciale de la part de TOUT BAIGNE AVEC EVIDENCE ;
- Des données de consommation : historique d'achat du client ;
- Données de navigation ;
- Données bancaires ;

(ci-après dénommées ensemble, les « Données Personnelles ») sont collectées et traitées par la Société Organisatrice, en sa qualité de responsable de traitement.

Des traitements de données à caractère personnel des participants sont mis en œuvre pour les finalités suivantes :

- Organisation et gestion du Jeu (participation au Jeu, information et gestion des gagnants, attribution et remise des dotations, annonce des résultats) ;
- Gestion des contestations ou réclamations, contrôle des fraudes et du respect des présentes conditions et gestion des éliminations ;
- Élaboration d'analyses, de statistiques et réalisation d'opérations de reporting.

Pour les finalités relatives aux contrôles des fraudes, au respect des présentes conditions et à la gestion des éliminations, des données à caractère personnel peuvent également être collectées de façon indirecte. Le Participant dispose alors des mêmes droits que pour les données collectées directement auprès de lui par la Société Organisatrice. Les traitements sont par ailleurs mis en œuvre dans le strict respect des dispositions du présent article.

Les traitements mis en œuvre sont juridiquement fondés sur l'exécution des présentes conditions de Jeu et sur les intérêts légitimes de la Société Organisatrice à faire respecter les conditions du Jeu. à limiter les risques de fraudes et à analyser la participation au Jeu.

Peuvent accéder aux Données Personnelles, dans la limite de leurs attributions :

Les personnels chargés des services communication et marketing, service commercial, ressources humaines, ainsi que le service juridique de la Société Organisatrice ;

Les points de vente à l'enseigne TOUT BAIGNE AVEC EVIDENCE ;

Les sous-traitants (et notamment toute société participant à l'organisation du Jeu) le cas échéant ;

Le cas échéant, les auxiliaires de justice et les officiers ministériels dans le cadre de leur mission d'assistance juridique et de représentation en justice.

Les Données Personnelles collectées sont conservées pendant une durée de 12 mois à compter de la fin du Jeu. dans le respect des obligations légales et réglementaires qui s'imposent. Cette durée peut être augmentée pour permettre à la Société Organisatrice l'exercice ou la défense de ses droits en justice.

Conformément au Règlement général sur la protection des données n°2016/679 et à la loi dite « Informatique et libertés » du 6 janvier 1978 dans sa dernière version, chaque Participant dispose d'un droit d'accès, de rectification, d'effacement des données à caractère personnel qui le concernent, d'un droit à la limitation du traitement, d'un droit à la portabilité des données et du droit de définir des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données à caractère personnel après son décès. Le Participant peut exercer ces droits, en contactant le délégué à la protection des données par courriel à l'adresse suivante : contact@toutbaigneavecvidence.fr Par courrier postal à l'adresse suivante : Tout Baigne Avec Evidence, 17 rue Porte de la Dordogne, 24100 CREYSSE.

Un justificatif d'identité pourra lui être demandé. L'exercice d'un de ces droits peut être refusé au Participant si sa demande ne remplit pas les conditions posées par la réglementation. Dans cette hypothèse, le Participant en sera dûment informé.

En cas de réclamation, le Participant dispose du droit de saisir la CNIL sur son site <https://www.cnil.fr> ou à l'adresse suivante : 3 Place de Fontenoy - TSA 80715 - 75334 PARIS CEDEX 07.

Force majeure

La responsabilité de la Société Organisatrice ne saurait être engagée si, pour un cas de force majeure ou indépendant de sa volonté, le Jeu devait être modifié, écourté ou annulé. Elle se réserve dans tous les cas la possibilité de prolonger la période du Jeu et de reporter toute date annoncée.

Droit applicable, juridiction compétente

Les présentes conditions de participation au Jeu sont soumises au droit français.